

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Édouard-Montpetit

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en *Sciences humaines* offert par le Collège Édouard-Montpetit a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et transmis à la Commission le 23 avril 1996. Un comité l'a analysé, puis effectué une visite au Collège les 18 et 19 septembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, des professeurs ainsi que quelques étudiants des trois profils offerts. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite qu'elle a effectuée au Collège. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme de *Sciences humaines* selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 pages.
 2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M^{me} Carole Sexton, professeure d'économie au Cégep de Sainte-Foy, M^{me} Michèle Melanson, adjointe au directeur des études du Collège André-Grasset, M^{me} Nadine Pirotte, coordonnatrice des programmes préuniversitaires et de la formation générale au Cégep du Vieux Montréal, M. Blaise Balmer, directeur des Sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche à la CEEC qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Avec 17 000 étudiants, dont plus de 7000 inscrits à l'enseignement régulier, et une vingtaine de programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales, le Collège Édouard-Montpetit, situé à Longueuil, est l'un des plus grands cégeps. À l'automne 1994, les programmes du secteur préuniversitaire accueillait un peu plus d'étudiants que ceux du secteur technique, soit 3848 des 7073 étudiants (54,4 % de l'effectif total). De ce nombre, 2241 étudiants (31,7 % de l'effectif total) étaient inscrits au programme de *Sciences humaines*, soit près de six étudiants sur dix (58,2 %) des étudiants inscrits aux programmes préuniversitaires, et ce pourcentage tend à demeurer stable depuis quelques années.

Une très forte proportion (près de 85 %) des nouveaux inscrits au programme de *Sciences humaines* proviennent directement du secondaire et ont été admis au premier tour du processus d'admission. La cote moyenne de réussite de ces étudiants au secondaire est supérieure à celle de l'ensemble du réseau. Enfin, un sondage effectué par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) en 1993 et 1995, portant sur certaines caractéristiques des étudiants qui s'inscrivent au Collège Édouard-Montpetit, indique également que les cohortes provenant du secondaire pour ces années de référence étaient majoritairement (plus de 90 %) composées de jeunes nés au Québec dont la langue maternelle est le français. Parmi les autres caractéristiques socioéconomiques relevées par ce sondage, le SRAM souligne le niveau de scolarité et le niveau de revenu des parents qui sont supérieurs à ceux de l'ensemble des établissements.

Le programme de *Sciences humaines* offert par le Collège Édouard-Montpetit s'appuie essentiellement sur le *Devis d'implantation* adopté par la Direction du Collège à l'automne 1990. Ce document a été le fruit de deux années de travail des membres du comité de programme dont les travaux sont à l'origine des trois profils offerts aux étudiants par le Collège : *Administration*, *Individu* et *Société et monde*. Le choix de ces profils, souligne le Collège, s'est davantage fait en fonction du champ d'études universitaires en Sciences humaines, des disciplines existantes au moment de la révision du programme et des contraintes relatives à la stabilité de l'effectif enseignant. Ce choix s'appuie également sur les règles d'organisation du programme révisé, sur l'établissement d'un tronc commun et d'une composante spécifique pour chacun des trois profils et sur la contribution des cours à l'atteinte des objectifs du programme. Le Collège souligne néanmoins que les objectifs du programme révisé ont davantage constitué la «toile de fond» à laquelle les cours retenus par le Collège devaient se greffer. Les objectifs relatifs à la méthodologie ont toutefois orienté de façon particulière la définition

des deux cours de méthodologie propres au programme. Enfin, le programme mis en oeuvre par le Collège se distingue par l'obligation de suivre un cours d'entrée pour chacune des neuf disciplines offertes. La responsabilité de l'ensemble des cours offerts est partagée entre sept départements³ regroupant neuf disciplines. Le Collège offre 31 cours dans le cadre de la formation spécifique, dont 29 sont disciplinaires et deux sont multidisciplinaires. Afin d'assurer la stabilité de l'effectif enseignant du Département de mathématiques, le cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines* (MQSH) a été exclusivement confié à ce département. L'autre cours multidisciplinaire, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH), peut toutefois être offert par chacune des autres disciplines.

L'équipe professorale donnant les cours de la composante de formation spécifique durant l'année 1994-1995 comprenait 93 professeurs, dont 62 étaient permanents et enseignaient à temps plein; 34 professeurs dispensaient pour leur part les cours du tronc commun, dont 20 étaient permanents et enseignaient à temps plein.

Enfin, le Collège articule son action et ses orientations éducatives principalement en fonction de la formation de ses élèves. Dans un document⁴ rendu public en 1994, et qui lui tient lieu de projet éducatif, le Collège énonce clairement vouloir appuyer son approche éducative sur le développement intégral de l'élève, sa formation et la réussite scolaire.

3. Administration et techniques administratives; Anthropologie; Économique; Géographie, Histoire et Politique; Psychologie; Sociologie; Mathématiques.

4. COLLÈGE Édouard-Montpetit, *Engagements, orientations et actions*, 5 avril 1994.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

La Direction des études a assumé la responsabilité de la démarche d'autoévaluation. À cette fin, elle a mandaté le comité de programme de *Sciences humaines* pour qu'il procède à l'évaluation proprement dite du programme. Le comité de programme avait pour principales tâches de participer à la cueillette de données, à leur analyse et à leur interprétation, d'identifier les principales actions qui pourraient être envisagées pour apporter des corrections à certaines situations observées et d'informer périodiquement les différents départements de l'avancement des travaux. Pour s'acquitter adéquatement de son mandat, le comité de programme a constitué un groupe de travail regroupant des professeurs représentant chacune des disciplines concernées par les cinq cours du tronc commun ministériel ainsi que le conseiller pédagogique rattaché au programme. Ce dernier devait plus particulièrement voir à la collecte des informations nécessaires à la description de la mise en oeuvre du programme et procéder à une première version du rapport. Le rapport final a été adopté par la Commission des études et le Conseil d'administration.

La Commission tient à souligner la grande qualité du rapport qui a été porté à son attention. Tant dans sa facture que dans son contenu, le rapport dénote un constant souci de rigueur et de transparence. À maintes reprises, l'ensemble du corps professoral a eu l'occasion de manifester son accord, ou son désaccord le cas échéant, à l'égard de certaines constatations qui découlent de l'évaluation du programme. La Commission estime qu'il s'agit là d'un signe de maturité dans le processus d'évaluation en cours; elle regrette toutefois l'absence ou la faible participation des membres du département d'Économique et de ceux de Sciences politiques.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage et le réalisme des exigences de travail des étudiants.

À l'exception des deux cours de méthodologie, dont les objectifs multidisciplinaires dérivent directement des objectifs du programme, le développement de la plupart des cours s'est principalement fait selon une approche disciplinaire. Les objectifs du programme sont en grande partie atteints, mais ils ne résultent toutefois pas entièrement d'un effort de concertation. L'atteinte des objectifs, comme le souligne le Collège, a constitué la toile de fond à laquelle se rattachait chacun des cours des différentes disciplines. Les travaux entrepris par le comité de programme ainsi que les efforts déployés par certains membres de l'équipe professorale sont en voie de donner lieu à l'émergence d'une véritable vision programme, à une approche concertée de l'ensemble du corps professoral sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs.

En vue de préparer adéquatement les étudiants à la poursuite d'études universitaires, le programme révisé de *Sciences humaines* vise l'atteinte de 14 objectifs qui touchent à la fois les connaissances acquises, la méthodologie et les habiletés de langage. À ce titre, la Commission reconnaît, avec le Collège, l'atteinte mitigée de l'objectif 1.2 (connaissance des principaux auteurs, par leurs écrits, des disciplines du programme) et de l'objectif 3.3 (compréhension de la langue seconde). La Commission invite donc le Collège à donner suite à son intention de développer des mesures pour combler cette lacune, notamment en favorisant la concertation entre l'équipe programme et les professeurs qui donnent des cours d'anglais aux étudiants du programme de *Sciences humaines* pour améliorer l'atteinte de l'objectif 3.3.

Le rapport souligne également la faible atteinte de l'objectif 2.6 qui vise à faire réaliser aux étudiants un travail qui démontre leur capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une démarche en Sciences humaines. En 1994-1995, le Collège n'a pas mis en oeuvre de telle activité. Le rapport ne répond donc pas aux questions portant sur sa mise en oeuvre. Cette décision découlait d'une conclusion du comité de programme qui avait recommandé, pour des motifs de nature à la fois pédagogique et administrative, le report de l'activité d'intégration à l'hiver 1996. L'ajout récent du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* (300-301-94), comme le souligne le Collège, contribuera sans doute à l'atteinte de cet objectif. La Commission l'invite toutefois à suivre l'évolution de ce cours afin de s'assurer qu'il permette l'atteinte de cet objectif.

Le Collège offre trois profils d'études : *Administration, Individu, Société et monde*. La composition de ces profils répond davantage à des critères extérieurs aux profils eux-mêmes (règles ministérielles d'organisation du programme, structures d'accueil de certains programmes universitaires, maintien de l'effectif enseignant) et le lien n'est pas toujours évident entre les cours d'un même profil. De plus, comme le souligne le Collège, les disciplines ne partagent pas toujours une interprétation commune des objectifs du programme, et ce, à l'intérieur même des profils. Enfin, si le profil *Administration* paraît très spécialisé, les profils *Individu* et *Société et monde* ne se démarquent pas de façon aussi précise l'un de l'autre.

Les constatations qui précèdent soulignent l'absence d'un profil de sortie pour les diplômés de Sciences humaines. La définition d'un profil de sortie aurait notamment permis au Collège d'établir un lien avec son projet éducatif ainsi qu'avec les objectifs du programme. Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège de définir un profil de sortie du diplômé du programme de Sciences humaines en regard de son projet éducatif et de poursuivre sa réflexion sur la composition de ses profils d'études, notamment en resserrant la cohérence des profils tout en gardant à l'esprit la finalité du programme de Sciences humaines et, au besoin, en revoyant le choix des cours de chacun des profils en fonction des objectifs du programme révisé.

À ce titre, les disciplines doivent se repositionner en fonction des objectifs du programme, et non l'inverse comme ce semble être actuellement le cas. La Commission croit qu'une réflexion en profondeur sur la composition de chacun des profils et sur les cours qui les composent favorisera l'appropriation de l'approche programme par l'ensemble du corps professoral ainsi qu'une meilleure concertation quant au rôle et aux responsabilités de chaque discipline dans l'atteinte des objectifs du programme.

L'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage cherchent à répondre à un souci d'enchaînement progressif, et ce, pour les trois profils. Le programme mis en oeuvre par le Collège se distingue notamment par l'obligation de suivre un cours d'entrée pour chacune des disciplines. Si cette règle a eu pour effet de structurer les cours disciplinaires, elle n'a toutefois pas empêché certaines irrégularités dans le déroulement des séquences des activités d'apprentissage. Ainsi, une session sépare le cours *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* dans le profil *Administration*. La place du cours *Économie globale* à la 4^e session est également à revoir dans le profil *Individu*, ce cours

étant offert en même temps que la *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* qui doit normalement favoriser un retour sur les principales notions et démarches propres aux Sciences humaines. Il y aurait également lieu de revoir le contenu du cours *Introduction à la psychologie*, plus particulièrement en ce qui concerne l'objectif 2.3 (réalisation de toutes les étapes d'une recherche scientifique de base) afin d'harmoniser ce cours avec *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* qui se donne normalement à la troisième session et qui vise plus particulièrement l'atteinte de cet objectif.

La Commission **suggère** donc au Collège de revoir l'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage afin d'accroître les effets structurants prodigués par les cours d'entrée et d'examiner la possibilité d'offrir aux étudiants une première année commune aux trois profils tout en respectant la séquence des cours de méthodologie. Entre autres avantages, cela permettrait de minimiser les effets négatifs qu'entraîne un changement de profil pour les étudiants et d'accentuer les fils conducteurs disciplinaires des cours de deuxième année.

La Commission tient par ailleurs à souligner l'intérêt du travail effectué par deux enseignantes du Collège concernant l'inventaire des habiletés méthodologiques⁵, plus particulièrement celles enseignées dans chacun des cours de la première année du programme. Cet inventaire a permis d'identifier les points forts et les lacunes de la formation méthodologique des étudiants qui s'inscrivent au cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. En accord avec le Collège, la Commission croit que ce travail pourrait alimenter sa réflexion sur divers aspects de nature pédagogique. Il devrait, entre autres choses, permettre de mieux situer la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs d'ordre méthodologique du programme et de mesurer la complémentarité des apprentissages qui sont proposés aux étudiants. Ce travail représente une excellente base de discussions entre les professeurs, les départements et les différentes disciplines, notamment sur l'opportunité d'offrir une année commune aux étudiants du programme.

En ce qui concerne la clarté, le réalisme et l'équilibre des exigences des cours, le rapport mentionne que les exigences des cours disciplinaires du tronc commun sont définies par les départements qui en ont la responsabilité, celles afférentes aux deux cours multidisciplinaires relevant de deux comités de professeurs qui voient à harmoniser leurs exigences pour ces

5. LOUISE corriveau et louise levac, *Inventaire des habiletés méthodologiques de la première année du programme de Sciences humaines*, Service du développement pédagogique, Collège Édouard-Montpetit, septembre 1993.

cours. À la lumière des informations fournies, et confirmées par un sondage effectué auprès des diplômés, la charge de travail paraît normale et bien répartie au cours des sessions.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi favorisant la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Bien que les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignantes et les enseignants soient variées, l'évaluation a permis de mettre en lumière la connaissance très limitée qu'a le Collège des caractéristiques de sa clientèle. Le Collège ne dispose en effet d'aucun outil qui lui permette de vérifier l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées aux objectifs poursuivis par les cours, de même que l'adéquation entre le choix de ces méthodes et les étudiants qui suivent ces cours. À titre d'exemple, les enseignants ignorent les taux de succès et les taux d'abandon de chacun des cours par profil. Ces renseignements pourraient leur être d'une utilité certaine dans le choix des méthodes pédagogiques.

La Commission **suggère** donc au Collège de colliger des informations plus précises sur les caractéristiques des étudiants et de transmettre ces informations aux professeurs afin qu'ils puissent mieux cibler leurs méthodes pédagogiques et accroître ainsi l'efficacité des interventions disciplinaires tout autant qu'interdisciplinaires.

Sur le plan des ressources informatiques, le Collège dispose d'un bon parc informatique. La Commission l'invite à maximiser les retombées de ses installations par un recours plus systématique aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), notamment dans le cadre du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*.

Le Collège a par ailleurs développé plusieurs mesures d'encadrement afin de favoriser la réussite des études. Mentionnons ici l'évaluation préventive, la formation de groupes stables en première session, le centre d'aide en français. Bien que chacune de ces mesures concoure à la réussite des étudiants, aucune n'est spécifique aux étudiants de Sciences humaines et aucune n'est prise en charge par les professeurs du programme. Le suivi de ces mesures doit être questionné à la lumière des résultats escomptés et de ceux véritablement atteints. Un élève en difficulté d'apprentissage n'est pas nécessairement pris en charge par l'une ou l'autre des

mesures offertes. Le faible recours aux mesures d'encadrement existantes n'est par ailleurs pas compensé par le développement d'une relation étroite de maître à élève, notamment à cause du nombre élevé d'étudiants que chaque professeur doit rencontrer durant une session.

Dans cet esprit, le Collège aurait avantage à analyser l'efficacité réelle des mesures existantes et à s'interroger sur l'opportunité d'offrir une session d'accueil et d'intégration.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de revoir ses mesures d'accueil, de suivi et d'encadrement pour s'assurer de leur efficacité et soutenir plus fermement la réussite de ses étudiants.

Enfin, en ce qui concerne la disponibilité des professeurs, le rapport d'autoévaluation démontre qu'elle est adéquate et le sondage effectué auprès des diplômés confirme leur satisfaction à cet égard.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs et les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

La scolarité, la vaste expérience d'enseignement et la polyvalence des professeurs du département de Sciences humaines assurent aux étudiants un enseignement de qualité. La répartition de la tâche, particulièrement en ce qui concerne les cours multidisciplinaires, engendre toutefois fréquemment des tensions au sein de l'équipe professorale et nuit visiblement au bon fonctionnement du comité de programme qui devrait davantage se centrer sur des préoccupations d'ordre pédagogique. Certains départements se disent ouvertement insatisfaits du mode de répartition des cours multidisciplinaires. Afin de maintenir un enseignement de qualité, plus particulièrement en ce qui a trait au cours de méthodologie multidisciplinaire et à l'activité d'intégration, la Commission invite le Collège à revoir ses modes d'attribution des tâches de façon à s'assurer que les nouveaux professeurs invités à les donner soient intéressés et adéquatement préparés.

Quant aux mesures favorisant la motivation et la compétence des professeurs, elles paraissent adéquates. Les activités de perfectionnement s'inscrivent principalement dans le cadre des colloques des différentes associations disciplinaires et de Performa. Les professeurs déplorent toutefois que les ressources financières favorisant l'implantation des nouvelles technologies

de l'information et des communications soient limitées et ils rappellent l'importance de ces nouvelles technologies en Sciences humaines. Si la Commission abonde dans le sens de ces derniers, elle tient par ailleurs à souligner la qualité des ressources matérielles mises à la disposition du personnel enseignant, en particulier les laboratoires de Sciences humaines et celui de géographie.

La Commission note enfin que, sauf en ce qui concerne les professeurs qui ont moins de trois années d'ancienneté, le Collège ne s'est pas encore donné de véritable politique d'évaluation des enseignements. Aussi, dans le cadre de l'élaboration de la politique de gestion de ressources humaines actuellement en cours, la Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention d'y inclure la dimension propre à l'évaluation des enseignements. Elle l'invite également à favoriser un climat d'échange entre les professeurs de tous les départements.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation par rapport aux objectifs des cours et du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; et, enfin, la réalisation des objectifs du programme.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) et *Économie globale* donnés en 1994-1995. Cette analyse a permis de constater que les pratiques d'évaluation sont explicites et équitables, et ce, dans les deux cours. L'analyse des évaluations sommatives fournies pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* révèle en effet qu'elles sont diversifiées et congruentes, et qu'elles concourent à maintenir des standards satisfaisants. Les cinq plans de cours analysés s'avèrent des plus complets et présentent une description détaillée des moyens d'évaluation ainsi que de leur importance relative. Enfin, la qualité et la pertinence des documents d'encadrement fournis aux étudiants constituent d'excellents instruments pour les guider dans leur apprentissage. En ce qui concerne le cours *Économie globale*, les évaluations sommatives sont également variées et permettent de vérifier adéquatement, de plusieurs façons, l'atteinte des objectifs poursuivis. La concertation dont font preuve les enseignants démontre un souci réel d'équité à l'endroit des étudiants qui suivraient ce cours avec l'un ou l'autre des professeurs.

Les taux de réussite des cours du tronc commun sont généralement supérieurs à ceux observés dans le réseau. Ils sont particulièrement élevés (entre 95 % et 98 %) pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH).

Le taux de diplomation du Collège présente quant à lui des écarts importants entre les différents profils. Contrairement à l'ensemble du réseau où les étudiants du profil *Administration* présentent habituellement le meilleur taux de diplomation, ce sont les étudiants du profil *Individu* qui présentent un taux de diplomation supérieur aux deux autres profils. Pour sa part, même s'il est comparable à celui du réseau, le taux de diplomation des étudiants du profil *Société et monde* est plutôt faible. Bien qu'il se dise dans l'ensemble satisfait du cheminement de ses étudiants, le Collège n'est pas en mesure d'expliquer les écarts entre les différents profils en regard du taux de diplomation. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de se donner des outils qui lui permettent une analyse plus en profondeur du cheminement de ses étudiants.

Les résultats au test ministériel de français s'avèrent supérieurs à ceux du réseau pour les années 1993, 1994 et 1995, et l'activité d'intégration mise en oeuvre à l'hiver 1996 devrait également concourir à l'atteinte globale des objectifs du programme. Par ailleurs, les indicateurs produits par certaines universités ainsi que la satisfaction des diplômés à l'égard de la formation qu'ils ont reçue tendent à confirmer l'appréciation positive faite par le Collège en regard de l'atteinte des objectifs du programme.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère met l'accent sur le partage des responsabilités, les communications et les moyens d'assurer l'approche programme.

La révision du programme de *Sciences humaines* n'a pas encore donné lieu à une véritable approche programme au Collège Édouard-Montpetit. La Commission est toutefois consciente que le nombre important de professeurs impliqués dans le programme représente à lui seul un défi de taille pour y parvenir. Aussi, bien que tous les éléments soient en place pour permettre son implantation, force est de constater que le programme fonctionne davantage sur une base départementale et disciplinaire. À maintes reprises, le rapport insiste sur l'importance des départements et de chacune des disciplines dans le processus de formation des étudiants. La Commission ne nie pas l'apport des différentes disciplines dans la formation des étudiants, mais elle rappelle au Collège que la mise en oeuvre du programme révisé ne peut se faire sans véritable concertation de l'ensemble du corps professoral. La Commission note que les

nouveaux cours de méthodologie ont donné lieu à une approche concertée, en particulier pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* pour lequel un comité multidisciplinaire voit à l'adoption d'un plan de cours unique. Elle regrette toutefois que cette approche n'ait pas encore rallié un plus grand nombre de professeurs à une vision commune du programme de *Sciences humaines*. Les travaux du comité de programme auraient pu favoriser une telle démarche, mais la Commission constate que cette instance a davantage été le lieu de débats axés sur la répartition des tâches et la gestion du programme que l'occasion de véritables échanges de nature pédagogique.

Pour ces raisons, la Commission recommande au Collège de développer une meilleure concertation entre les professeurs des différents départements et des différentes disciplines et de soutenir le leadership du comité de programme, notamment en confirmant le volet pédagogique de son mandat, afin de favoriser le partage d'une vision commune du programme.

Pour ce faire, le Collège aurait avantage à encourager les expériences interdisciplinaires en cours, à mieux les faire connaître à l'ensemble de l'équipe professorale et ainsi miser sur l'effet d'attraction et d'entraînement que ces expériences ne manqueront pas de susciter. De plus, le Collège aurait également avantage à clarifier le rôle et les responsabilités de chacune des structures qui concourent à l'atteinte des objectifs du programme.

Conclusion

La Commission reconnaît que le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Collège Édouard-Montpetit est un programme de qualité qui prépare bien les étudiants à la poursuite d'études universitaires. La compétence, le dynamisme et la disponibilité dont fait preuve l'ensemble du corps professoral représentent à cet égard l'une des principales forces de la mise en oeuvre du programme. L'éventail des disciplines offertes en représente assurément une autre, le Collège étant en mesure d'offrir à sa clientèle un vaste choix de cours que lui envierait plus d'un collège. Enfin, le Collège dispose d'équipements des plus adéquats pour permettre aux étudiants d'évoluer dans un environnement stimulant et appuyer les professeurs dans leur pratique de l'enseignement.

La Commission constate toutefois que le programme n'a pas encore donné sa pleine mesure. Comme nous l'avons déjà souligné, le Collège est d'ailleurs pleinement conscient de ce constat, l'honnêteté de son rapport d'autoévaluation en fait foi. Des améliorations pourraient

ainsi être apportées à sa mise en oeuvre afin d'accroître son efficacité et lui permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés dans la poursuite de sa mission éducative : offrir une formation globale organisée en programmes d'études structurés, cohérents et pertinents. Dans cet esprit, la Commission adresse au Collège trois recommandations. La première concerne la définition d'un profil de sortie du diplômé en Sciences humaines et la composition des profils d'études :

- *La Commission recommande au Collège de définir un profil de sortie du diplômé de Sciences humaines et de poursuivre sa réflexion sur la composition de ses profils d'études.*

La deuxième recommandation a trait à l'encadrement des étudiants et à l'absence de mesures de soutien propres au programme de *Sciences humaines* :

- *La Commission recommande au Collège de revoir ses mesures d'accueil, de suivi et d'encadrement.*

Enfin, la troisième recommandation formulée par la Commission a trait à la nécessité d'accentuer la concertation interdisciplinaire :

- *La Commission recommande au Collège de développer une meilleure concertation entre les professeurs des différents départements et de soutenir le leadership du comité de programme, notamment en confirmant le volet pédagogique de son mandat.*

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Elles consistent principalement à revoir la séquence des cours pour chacun des profils et à examiner la possibilité d'offrir une première année commune aux étudiants du programme, à se donner un système d'information plus complet, en particulier en ce qui concerne le cheminement de ses étudiants, à colliger des informations plus précises sur les caractéristiques de ses étudiants et, enfin, à se donner une politique d'évaluation des enseignements dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines.

La prise en compte des recommandations, suggestions et autres remarques formulées dans ce rapport devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Collège Édouard-Montpetit, au demeurant un bon programme.

Suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire de la Commission, le Collège Édouard-Montpetit indique qu'il en partage globalement les conclusions.

La Commission souhaite recevoir au moment approprié un rapport sur ses réalisations en réponse aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président